

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL.

[ Du 19 FRIMAIRE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Vendredi 9 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(DIGERE VERUM QUID VETAT?)

*Projet de constitution imaginé par le sénat de Bologne. — Lettre du général autrichien Davidovich, sur les succès qu'il doit avoir remportés sur les français. — Motion tendante à faire payer les fonctionnaires publics. — Discours de Henri-Larivière sur la liberté de la presse. — Débats scandaleux à ce sujet.*

### A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6 et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### ITALIE.

*Bologne, 9 décembre.*

Le sénat, en rendant la constitution publique par l'impression, la présente au jugement des citoyens; il flatte qu'elle sera digne de leur approbation, parce qu'elle a été faite en grande partie sur le modèle de la constitution française. Le sénat propose un mode pour que les citoyens puissent délibérer sans confusion sur la constitution; il prévient le peuple que l'élection de ses représentants n'a pas seulement pour objet de délibérer sur le plan proposé. La confédération cispadane est fixée provisoirement dans le congrès de Modène avec les peuples de Ferrare, de Modène et de Reggio pour la défense commune; mais on pourra, si l'on veut, la resserrer jusqu'à former une république une et indivisible entre les quatre peuples; elle exige que ces représentants soient aussi chargés d'élire, au nom des citoyens, les trente-six députés qui doivent intervenir au congrès qu'on jugera à propos de tenir dans la suite. Le mode d'élire ces représentants du peuple, c'est de former dans chaque paroisse de la ville et du territoire, des registres civiques de tous les habitans âgés de plus de 21 ans. Le 20 novembre ils se rassembleront dans les paroisses respectives pour élire les décurions, c'est-à-dire, un sur dix: ceux-ci étant élus, se rassembleront le 27 dans les chefs lieux respectifs, de seize quartiers de la ville et des soixante-cinq cantons du territoire, où ils éliront un président et deux secrétaires; ensuite on élira les représentants, c'est-à-dire, chaque canton du territoire deux. Tous ces représentans se trouveront le 4 décembre à Bologne, et se rassembleront dans l'église de

Saint-Pétron. Là, après avoir choisi un président et quatre secrétaires, on ira aux voix par scrutin secret sur l'acceptation de la constitution, qu'on ne pourra pas morceler, mais qu'il faudra accepter ou rejeter en entier.

#### TIROL.

*Innsbruck, 20 novembre.* Une estafette arrivée ce matin à 5 heures, nous a apporté la nouvelle agréable d'un succès important remporté par M. le feld-maréchal-lieutenant baron de Davidovich. Voici ce que ce général mande de Rivoli, le 17 novembre:

« J'ai attaqué ce matin les ennemis qui étoient en force dans leur position sur les hauteurs de Rivoli; et malgré les difficultés du local (coupé de montagnes et de précipices, inégal sur tous les points, et où l'on ne peut attaquer et battre que par parties), après un combat des plus opiniâtres, et qui a duré sans relâche depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, j'ai repoussé l'ennemi jusqu'aux hauteurs de Campara, avec beaucoup de perte en morts et en blessés; deux généraux, nommés Fiorella et Vallet, ont été faits prisonniers, ainsi qu'un grand nombre d'officiers et plus de 1000 hommes; nous nous sommes aussi emparés de 12 canons et chariots de munitions. »

#### A L L E M A G N E.

*Saxe, le 16 novembre, (26 brumaire.)*

Les états de la Basse Saxe et autres intéressés, ont assigné un fonds de 400 mille reichsthalers pour l'entretien de l'armée d'observation, composée de troupes prussiennes, hanovriennes et brunswikaises, qui se trouve sur le Weser. Cette somme a été ainsi répartie. Pour le corps prussien, 225,611 reichsthalers. Pour le corps hanovrien, 162,047 reichsthalers. Pour le corps brunswikais, 12,241 reichsthalers.

Les états qui ne font point partie du cercle de la Basse Saxe, et qui contribuent aussi à la somme susdite, sont: l'électeur de Cologne pour Münster et autres pays de la Westphalie; Paderborn, Osnabruck, Corwey, Wa deck (dans le cercle du Haut-Rhin,) Schaumbourg, Delmenhorff, Steinfurth, Rittberg, Pymont.

(2)  
Anhalt, Dormmudd, Rueda. Parmi les villes impériales du cercle de la Basse-Saxe, Hambourg, Lubeck, Goslar, Muhlhausen, Nordhagen, Bremen.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Au quartier-général, à Schiliken,  
le 13 frimaire, an 5.

*Le général en chef, au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, l'ennemi a tenté d'emporter d'assaut la tête du pont d'Huningue. Environ onze heures du soir, trois colonnes se sont dirigées sur les faces et le saillant de la demi-lune, s'y sont précipitées, ont forcé les barrières, et escaladé cet ouvrage que nos troupes ont été obligées d'abandonner, et elles se sont retirées dans l'ouvrage à corne que l'ennemi a tenté d'emporter sur-le-champ.

Le général Abatucci qui en défendoit la barrière, a rendu ses efforts inutiles, et voyant que le feu qu'on faisoit de l'ouvrage à corne sur la demi-lune, ne pouvoit en chasser l'ennemi, qui tenoit au contraire de s'y loger, ce brave général s'est déterminé à sortir pour l'en chasser, ce qu'il a exécuté avec un courage au-dessus de tout éloge. Nos braves soldats ont chargé l'ennemi avec une intrépidité dont il y a peu d'exemples, et sont parvenus à le déloger de tous les ouvrages, qu'il a laissés couverts de ses morts. La poursuite eût été encore plus meurtrière, sans la blessure que reçut le général Abatucci : elle est grave, mais on espère qu'elle ne sera pas dangereuse. Le chef de brigade Vigne a également été blessé dans cette affaire meurtrière.

On a fait à l'ennemi une centaine de prisonniers; mais sa perte en tués ou blessés se monte à 1800 ou 2000 hommes. Sa colonne de gauche a violé le territoire suisse. Notre ambassadeur fait, à cet égard, des réclamations.

Le général Ferino, qui me rend compte de cet événement, fait les plus grandes éloges de la bravoure des troupes. Les 3<sup>e</sup>. d'infanterie légère, 89<sup>e</sup>. et 56<sup>e</sup>. demi-brigade de ligne étoient chargées de la défense de la tête du pont d'Huningue, et s'y relevoient alternativement. Ces trois corps s'étoient déjà distingués dans le cours de la campagne.

Le chef de brigade Cassagne, le chef de brigade Morel, le capitaine Foit, de l'artillerie légère, et sa compagnie (qui, ne pouvant plus faire feu de ses pièces, mettoit le feu aux obus, et les rouloit dans les fossés remplis d'ennemis), le chef de bataillon du génie, Poitevin, l'adjoint Sorbier et l'aide-de-camp Abatucci, se sont particulièrement distingués. Beaucoup d'autres officiers ont également donné de grandes preuves de bravoure. Je vous les ferai connoître dès qu'on m'en aura rendu compte.

*Signé MOREAU.*

PARIS, 18 frimaire.

Ce n'est pas sans surprise que l'on voit le directoire attribuer aux mêmes causes qui ont allumé la guerre de la Vendée, l'organisation de ces bandes d'assassins connus sous le nom de *chouffeurs*. Il seroit sans doute bien plus simple d'y reconnoître ces armées révolution-

naires qui n'étoient que des armées de meurtre et de vol, et qui se sont organisées sous une autre forme, mais avec le même esprit. Il seroit bien plus simple d'y reconnoître ces prétendus patriotes, instrumens de toutes les insurrections et de tous les troubles, qui glorifiant du nom de *sans-culottes*, ont déclaré, sous les auspices de la convention, la guerre à la propriété, et continuent aujourd'hui leurs *patriotiques* hostilités. Il seroit bien plus simple d'y reconnoître tous ceux qui dans des clubs, écoles de fainéantise et de brigandage, se sont formés à la haine du travail, et à l'habitude du meurtre. Attribuer à la main qui souleva la Vendée, ces horribles désordres, c'est tomber dans les ridicules visions de ceux qui trouvoient par-tout *Pitt* et *Cobourg*. Ce seroit, sans doute, un beau triomphe pour nos révolutionnaires, s'ils pouvoient parvenir à donner le nom de *chouans* à ces troupes de voleurs, comme ils ont réussi, pendant quelque tems, à le donner aux honnêtes gens.

On n'est pas moins surpris, lorsqu'on voit le gouvernement employer des précautions oratoires, pour demander une *augmentation de peine* contre des assassins. On se rappelle le supplice de M. de Cussy, appelé, jugé et mis à mort en quelques heures; et toute cette philanthropie semble n'être qu'une dérision. On parle de l'abolition de la peine de mort, quand il s'agit des *chouffeurs*; et l'on eût dit qu'on trouvoit le glaive de la mort trop lent à frapper, quand il s'est agi de tuer l'infortuné Cussy.

*Aux rédacteurs.*

Je viens de lire avec étonnement dans la *Gazette Française*, du 17 frimaire, un article sur M. de la Harpe, plein des plus magnifiques éloges du talent de cet écrivain, et de la satire la plus amère de ce qu'on appelle sa *bigoterie*. Cette seconde partie de l'article contient une quinzaine de lignes les plus vomitives, les plus triviales qu'on puisse attendre de ces garçons philosophes qui se nourrissent des excréments postumes de Diérot. On est vraiment affligé de rencontrer ce style chez l'homme d'esprit, qui écrit la *Gazette Française*. Quoi! parce que la Harpe est revenu franchement à professer le christianisme, M. de B. dira que la Harpe est devenu *incor*! Que signifie ce mot? et pourquoi M. de B. l'emploie-t-il? J'ouvre le Dictionnaire de l'Académie, et j'y vois cette définition *bigot, hypocrite, faux dévot*. A qui a-t-on la mal-adresse d'appliquer une qualification si infâme? à l'homme le plus connu pour la vérité inflexible de caractère, incapable de feindre et capable (on l'a vu) d'avouer hautement qu'il s'étoit trompé. L'*hypocrisie* de la Harpe! c'est comme si on disoit la fausse douceur de l'Alceste de Molière.

Si M. de B. entend par *bigoterie* l'observation minutieuse et affectée de certaines pratiques, qui lui a dit que cette tête si ferme, cette raison si droite ait préféré la superstition à la piété? S'il veut dire seulement que la Harpe fréquente les temples, et que pensant en grand homme, il vit en humble fidèle, c'est ce que faisoient Bossuet, Racine, Fénelon. La Harpe est revenu à leur croyance, et s'il continue d'être leur imitateur, il méritera d'être imité lui-même.

M. de B. nous parle de Fénelon. Je suis fort aise pour

tui qu'il e  
gens vante  
vrai mérite  
un rhéteur  
cule. Il n'  
Fénélon;  
mens pour  
d'en revê  
ci avoit g  
d'un autre  
un accrois  
fois plus  
l'avertir q  
simplicité  
tenir le p  
enfants de  
ocla de la  
P. S. M

vient des  
que les H  
D'autres,  
cine celti  
biquo, b  
cause de  
pour les a  
M. de B.

Le com  
entendre  
sur leur v  
de raison  
semblée c  
ils assure  
a su qu'il  
ensuite r  
pitaine de  
sur une c  
bitans de  
et de l'av  
dirigé p  
devant m  
envoyée  
La lectur  
comité-g  
contradict

Le dir  
enjoint a  
bref déla  
naires qu  
vent fra  
maire  
destitués  
exceptée  
brigands  
qui sont  
Nous  
désignés  
les avan  
amis ont  
de conn  
soumen  
On as

lui qu'il estime cet homme unique ; mais beaucoup de gens vantent son nom qui ne savent pas distinguer son vrai mérite. *Qui ne loue Hercule ?* disoit un spartiate à un rhéteur qui faisoit des phrases à la louange d'Hercule. Il n'y a pas jusqu'à Chénier qui en fait à celle de Fénélon ; et il s'imagine qu'on lui doit des remerciemens pour avoir enlevé une belle action à Fléchier, afin d'en revêtir l'immortel archevêque de Cambrai. Celui-ci avoit grand besoin qu'on lui prêtât les belles actions d'un autre ! il étoit bien fait pour recevoir de Chénier un accroissement de gloire ! M. de B. m'a paru plusieurs fois plus digne de le célébrer ; mais il me permettra de l'avertir que cet incomparable Fénélon n'estimoit que la simplicité, et que son grand principe en piété étoit de se tenir le plus près possible du peuple, des petits, des *enfants de l'évangile*. Eh ! M. de B., appellerons-nous cela de la bigoterie ?

J. PLANCHON.

P. S. Il y a des étymologistes qui disent que *bigot* vient des deux mots anglais *by god*, par Dieu, parce que les hypocrites mêlent le nom de Dieu par-tout. D'autres, et je suis de leur avis, le dérivent de la racine celtique *bek*, et lui donnent le même sens qu'à *bique*, *biquet*, petite bête de troupeau, brebiette, à cause de l'humilité affectée des bigots. Cette note est pour les amateurs d'étymologie, et ne concerne en rien M. de B.

Le comité secret d'hier a été employé tout entier à entendre la lecture du rapport fait par Baco et Burnel, sur leur voyage à l'Isle-de-France. Ils présentent comme de raison, les faits d'une toute autre manière que l'Assemblée coloniale; ils mettent tous les torts de son côté; ils assurent qu'on a voulu les faire assassiner, dès qu'on a su qu'ils venoient pour affranchir les nègres. On s'est ensuite radouci un peu, et on avoit donné ordre au capitaine du navire sur lequel ils sont revenus, de les jeter sur une côte, où ils devoient périr. Ils accusent les habitans de ces colonies de marcher vers l'indépendance, et de l'avoir déjà constituée; ils disent que la colonie est dirigée par Malartic, gouverneur de l'Isle, et par le ci-devant marquis de Sercey, qui commandoit la flotille envoyée à l'Isle-de-France, et qui a mieux aimé y rester. La lecture de ce compte rendu a été continuée dans le comité-général d'aujourd'hui. C'est entre ces assertions contradictoires qu'il faut démêler la vérité.

Le directoire exécutif vient de prendre un arrêté qui enjoint aux sept ministres de lui présenter, dans le plus bref délai, la liste de tous les employés et fonctionnaires qui, dans leurs départemens respectifs, se trouvent frappés par la résolution relative à la loi du 3 brumaire, et qui doivent par conséquent être à l'instant destitués et remplacés. Nulle espèce de fonction n'est exceptée. C'est aux bons citoyens à indiquer tous les brigands qui depuis si long-tems souillent les places, qui sont dans le cas de l'amnistie et de la destitution.

Nous imprimerons les noms de ceux qui nous seront désignés, pour qu'ils goûtent à leur tour les douceurs et les avantages de cette loi du 3 brumaire, qu'eux et leurs amis ont tant prônée. Il en est déjà un grand nombre de connus, et c'est sans doute par eux que le directoire commencera l'épuration ordonnée.

On assure qu'il y en a neuf dans notre corps diploma-

tique : il y en a aussi plusieurs dans l'administration du port de Toulon, dans les autorités de Marseille.

C'est aujourd'hui que l'Assemblée des négocians, convoquée par le gouvernement, doit avoir lieu. On dit que le conseil qu'elle doit donner au ministre des finances, est de convoquer une autre assemblée qui devra être composée des fournisseurs, commissaires, soumissionnaires, agioteurs, juifs, ex-missionnaires conventionnels, et des courtiers de profession, connus sous la dénomination de solliciteurs. On pense que ces différentes classes sont toutes dans le cas de la reconnaissance; et qu'elles ont trouvé les moutons rouges que Candide perdit, il y a quelques années, dans son trajet de d'El-dorado à Ruënos-ères.

On trouve dans un de nos journaux la note suivante :

L'église cathédrale de Cambrai, un des plus beaux monumens de l'architecture gothique, est soumissionnée par des protestans, pour la somme de 120 mille livres mandats; et l'estimation des matériaux, faite par des experts désintéressés, porte valeur métallique,

En plomb . . . . .	300,000 liv.
En bois de menuiserie et de construction . . . . .	500,000
En marbres . . . . .	30,000
En ferrailles et autres objets . . . . .	200,000

Total . . . . . 1,030,000

Ainsi la nation, en perdant un de ses plus beaux édifices, donnera plus d'un million numéraire, pour 120,000 livres mandats, c'est à dire, pour moins de 3,600 liv. Si la nation a souvent fait de pareils marchés, sa ruine n'a rien qui doive étonner.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 18.

Pastoret demande la parole pour une motion d'ordre. La France, dit-il, eût un citoyen recommandable par ses services, vénérable par ses malheurs, dont le nom fut toujours cher à tous les amis de la patrie, quelque soit la nuance de l'opinion publique. Je ne vous dirai point ici que les sciences furent illustrées par son génie. Je ne vois en lui dans ce moment, qu'un des héros, une des victimes de la liberté. Assis parmi ses fondateurs, il eut la gloire de présider le premier cette étonnante assemblée, dont les efforts toujours aggrandis par les objets, firent souvent triompher des vérités si cruellement professées ensuite par le déplorable abus qu'en firent pendant deux années les orateurs et les agens du crime et de l'anarchie. Il la présidoit dans cette journée immortelle où un jeu de paume devint le sanctuaire des représentans du peuple, l'asyle de la liberté.

Depuis nommé maire de cette grande commune, il y mérita cette haine des méchans, cette estime des gens de bien qui sont un double suffrage pour la vertu. Je n'ai pas besoin de vous rappeler quelle fut sa destinée. Il n'est aucun de vous qui ne frémissé encore de sa mort et des circonstances qui en redoublèrent l'atrocité.

Autun fils ne lui a survécu; mais sa veuve languit encore dans le deuil et dans l'infortune. Je crois remplir vos vœux les plus chers, en appelant sur elle la générosité; je devrois dire la justice nationale. Plusieurs

loix ont déjà consacré vos principes envers les femmes et les enfans de plusieurs représentans du peuple, victimes aussi de la tyrannie.

Je demande que vous les appliquiez à cette veuve infortunée, dont je n'ose même vous peindre tous les malheurs. Ah ! si je vous disois que sa couverture, ses vêtemens... si je vous disois que le pain des pauvres... Non, ces terribles mots ne sortiront pas de ma bouche. Je vous propose la résolution suivante.

Le conseil des 500, considérant que la loi du 9 floréal an 4 me accorde des secours aux veuves des représentans du peuple, qui après avoir coopéré à l'établissement de la liberté, l'ont scellé de leur sang; considérant que l'état malheureux où se trouve la veuve de Silvain Bailly premier président de l'assemblée constituante, exige de prompts secours, déclare qu'il y a urgence, et prend la résolution suivante:

L'article 2 de la loi du 9 floréal, an 4, est applicable à la veuve de Silvain Bailly.

Ce projet est aussi-tôt mis aux voix et adopté.

Pères (du Gers) rappelle qu'une commission a été chargée de présenter un rapport sur les prêtres réfractaires, et il demande qu'elle soit tenue de le faire prochain. Adopté.

Lehardy se plaint de ce que les administrateurs de département et leurs employés ne reçoivent qu'une faible partie de leurs appointemens. Les sacrifices qu'ils ont fait jusqu'ici ne leur permettent plus d'attendre, et du défaut de paiement résultera bientôt une entière désorganisation. Lehardy demande donc que le corps législatif s'empresse de venir au secours des fonctionnaires publics, et qu'ils reçoivent comme les représentans du peuple, la totalité de leur traitement en numéraire.

Fabre de l'Aube annonce que la commission des dépenses s'occupe d'un travail à ce sujet, et il invoque le renvoi de la proposition à cette commission. Adopté.

Bourdon de l'Oise. observe que pour payer il faut avoir des fonds, et que le moyen d'en obtenir est d'assurer le recouvrement des contributions; il demande donc que la commission des finances présente le mode à suivre pour celles de l'an V. Adopté.

On reprend la discussion sur la liberté de la presse. Larivière attaque les projets de Darnou, comme attentatoires à cette liberté, et comme impolitiques. Ils attentent à la liberté de la presse, en ce qu'ils lui imposent des entraves que repousse la constitution; que l'asservissement des écrivains entraîneroit bientôt l'asservissement de la pensée; et qu'après avoir brisé toutes les plumes, on fermeroit aussi toutes les bouches. Ils sont impolitiques, en ce que l'établissement proposé d'un journal privilégié feroit croire au peuple que ses représentans ne veulent lui laisser connoître que ce qui ne peut nuire à leurs intérêts, et que cette croyance se fortifieroit encore par l'exclusion des autres journalistes qui ne seroient à ses yeux que des témoins incommodes, dont le corps législatif auroit voulu se débarrasser.

Larivière combat ensuite les craintes sur lesquelles la commission a voulu appuyer les projets qu'elle propose; on vous a peint, dit-il, le royalisme par tout

dominant, et levant audacieusement la tête; mais ces frayeurs sont usées, elles ne produisent plus d'effet.

Des interruptions s'élèvent aussi tôt: Lesage-Sénault s'écrie que le royalisme domine par-tout, et qu'il triomphe dans les administrations; c'est vrai, ajoutent plusieurs voix.

Doulcet: Rien n'est plus scandaleux que d'entendre dire dans cette enceinte que le royalisme domine dans les administrations; c'est un outrage à la dignité du peuple et au caractère de ses magistrats. Je demande que les interrupteurs soient rappelés à l'ordre.

Quelques débats s'engagent.

On reclame l'ordre du jour; il est mis aux voix et adopté.

Larivière reprend ensuite la parole et combat dans toutes ses parties le projet de la commission; Treilhard qui lui succède prend la défense de ce projet, et ce qui concerne sur tout l'établissement d'un journal tachygraphique qu'il regarde comme l'aggrandissement de la tribune nationale.

Des débats se sont alors élevés sur l'impression de ces deux discours; on l'avoit refusée à celui de Larivière, et l'on vouloit l'accorder à celui de Treilhard: Rouhier a fait remarquer combien il y avoit de partialité dans cette détermination, il a fait sentir que c'étoit-là d'avance le jugement du journal qu'on proposoit d'établir, et qu'il étoit facile de conclure qu'il ne rapporteroit que les opinions conformes au vœu du parti dominant; cette observation avoit été sentie; mais la voix de la raison est bientôt étouffée de nouveau par les cris de la partialité; plusieurs membres invoquent de nouveau l'impression du discours de Treilhard; elle est mise aux voix et prononcée après deux épreuves.

Cependant, des réclamations s'élèvent: Lehardy demande alors que l'on n'imprime aucun discours, parce que leur impression entraîne des dépenses immenses et inutiles; et le conseil, après quelques débats, se range de cet avis.

Nous donnerons demain l'analyse exacte de cette séance, dont nous ne pouvons aujourd'hui que présenter le précis.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 18.

On approuve une résolution relative à l'échange de la ci devant église paroissiale et maison commune de Graulhet, département du Tarn, contre les ci-devant couvens des capucins.

Organe d'une commission, Lacuée présente un rapport sur la résolution du 3 frimaire, qui organise de nouveaux conseils d'administration des troupes de la république. Après avoir exposé combien il est important de remédier aux vices de l'organisation actuelle des conseils d'administration, qui, étant trop nombreux, sont par là moins surveillans, parce que la responsabilité devient illusoire, il ajoute que les sous-officiers et soldats exercent une influence souvent funeste, par le défaut de connoissances nécessaires pour des détails d'administration. Le rapporteur propose d'adopter la résolution.

On ordonne l'impression et l'ajournement.

Mandat. . . . . 2 l. 13 s.

J. H. A. POUJADE-L.

Position cri... plusieurs... projetée à... projets pro... NOU V... La diète s... fort critique... court délai... la conduite... que Cassel... de Souabe et... chef suprém... armistices... L'empereur... joindre leur... l'entretien d... réquisition... vrer à l'arm... par réquisiti... de suite en c... tous les gra... en réquisiti... L'exécuti... co-états qui... d'exécution... et un autre... C'est en p... sera à méme... s'opposer ef... mi et de Pol... Extr... Des lettre... que la flot... Rhin, jusq... très-appare... pont de cor... que de cell... Charles att... Le corps... triehien, v... dans les cor... d'autres ré...